



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique spatiale

Question écrite n° 20860

Texte de la question

M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies de lui préciser les modalités de l'association de la société italienne ELV (European Launch Vehicules) concepteur et producteur du futur petit lanceur Vega à Arianespace pour son exploitation à partir du site de Kourou en Guyane.

Texte de la réponse

Les opérations de Vega, qui est un lanceur dont les trois premiers étages sont à propulsion solide et le quatrième est réallumable et à propulsion liquide, devraient démarrer mi-2006. Ce lanceur, qui devrait être utilisé principalement pour les satellites scientifiques ou d'observation de la Terre, sera capable de mettre 1 500 kg sur une orbite polaire de 700 km d'altitude : de ce fait, il complétera la gamme des lanceurs exploités par Arianespace. Les directeurs généraux d'Arianespace et d'ELV ont signé lors du dernier Salon du Bourget un accord de coopération concernant le lanceur Vega aux termes duquel : Arianespace est l'opérateur de Vega ; plus précisément, elle assure la commercialisation des services de lancement, est responsable des installations de lancement et de celles d'intégration de l'étage supérieur et du satellite, et conduit les activités de préparation finale et les opérations de lancement ; ELV, comme maître d'oeuvre industriel, est responsable de la production du lanceur, y compris pour les activités correspondantes menées en Guyane ; elle participe également à la préparation finale et aux opérations de lancement. L'organisation pour les lancements de Vega est similaire à celle mise en place pour ceux d'Ariane ou de Soyouz.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20860

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5095

Réponse publiée le : 1er septembre 2003, page 6828